

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 569 DU Dénomination « promenade Cleews Vellay » attribuée au terre-plein situé entre le boulevard Saint-Martin et la rue René Boulanger à Paris 10e et apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cleews Vellay et Act Up-Paris 44 rue René Boulanger (10^e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « promenade Cleews Vellay » au terre-plein situé entre la rue René Boulanger et le boulevard Saint-Martin à Paris 10^e et l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cleews Vellay au 44 rue René Boulanger à Paris 10^e ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cleews Vellay et Act Up-Paris - association de lutte contre le sida issue de la communauté homosexuelle - dont le local se situait au 44 rue René Boulanger à Paris 10e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « En mémoire de Cleews Vellay (1964-1994) mort du sida PrésidentE d'Act Up-Paris dont le local se trouvait dans cet immeuble ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Article 4 : La dénomination « promenade Cleews Vellay » est attribuée au terre-plein situé entre le boulevard Saint-Martin et la rue René Boulanger, au droit des n^{os} 40 à 50, à Paris (10e).

Article 5 : La dénomination « place Johann Strauss » est étendue à l'emprise située dans la continuité de l'actuelle place, entre la rue René Boulanger et le boulevard Saint-Martin, au droit de la rue de Lancry.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO